

Publié le 19 janvier 2018

Appel à candidatures pour le Grand Prix national du paysage 2018

Décerné par le ministère de la Transition écologique et solidaire, le Grand Prix national du paysage a pour objectif de valoriser une démarche paysagère innovante à l'échelle d'un territoire.



À travers le Grand Prix national du paysage, le ministère de la Transition écologique et solidaire entend valoriser une **démarche paysagère innovante** à l'échelle d'un territoire. Celle-ci doit avoir donné lieu à des réalisations concrètes en France ou en zone transfrontalière.

La démarche récompensée doit être le fruit d'une collaboration étroite entre une maîtrise d'ouvrage porteuse d'une volonté territoriale ambitieuse et une équipe de maîtrise d'œuvre inventive et créative dans laquelle le rôle du paysagiste concepteur est central et prépondérant.

Qui peut participer ? Le Grand Prix national du paysage est ouvert aux candidatures conjointes :

- d'une **maîtrise d'ouvrage publique** (collectivités territoriales ou leurs groupements, services de l'État et de leurs établissements publics ou parapublics situés en métropole et outremer) ou privée (aménageurs privés, entreprises, structures associatives ou syndicales),
- et d'une **maîtrise d'œuvre publique ou privée**, sans condition de nationalité, dans laquelle le rôle du paysagiste est central et prépondérant.

Chaque maîtrise d'ouvrage ou maîtrise d'œuvre ne peut candidater qu'une seule fois dans le cadre du présent appel à candidatures.

Date limite de dépôt des candidatures Les documents exigés devront être transmis avant le **11 mars 2018** à minuit.

Calendrier prévisionnel - Fin mars : comité technique de pré-sélection

- Avril/mai : visite de terrain des territoires pré-sélectionnés

- Fin mai : jury
- Courant novembre : cérémonie officielle de remise du Grand Prix.

[Télécharger l'appel à candidature](#)

À télécharger

- [L15008-2_grand-prix-national-paysage-2018.pdf](#)

Par Camille ROCCASERRA